Commune de Saint-Gilles
Service de l'Urbanisme
Madame C. Morenville
Échevine de l'Urbanisme
Place Van Meenen, 39
B - 1060 BRUXELLES

V/Réf. : PU2021 311 *(corr. : S. Frère)*
N/Réf. :AA/AH/**SGL20475_686_PU**
Annexe : /

Bruxelles, le 09/03/2022

Objet : SAINT-GILLES. Rue de l'Aqueduc, 54. Demande de permis d'urbanisme portant sur la transformation de la façade du rez-de-chaussée et du hall d'entrée.

Avis de la CRMS

Madame l'Échevine,

En réponse à votre courrier du 10/02/2022, nous vous communiquons ***les remarques*** formulées par notre Assemblée en sa séance du 23/02/2022, concernant l'objet mentionné sous rubrique.

CONTEXTE ET DEMANDE

Implantation du bien à l'angle de la rue de l'Aqueduc et la rue Africaine © Street View

La demande concerne un immeuble de rapport néoclassique, qui forme l'angle de la rue Africaine avec la rue de l'Aqueduc, 54 à Saint-Gilles. Il appartient à un ensemble de 3 maisons réalisées selon les plans de l'architecte Hubert de Cock de 1904, *inscrit à l'Inventaire du patrimoine architectural*.

La demande vise la mise en conformité des façades du rez-de-chaussée et du couloir d'entrée, dont l'état de droit correspond au permis d'urbanisme accordé en 1991, mais qui n'a pas été réalisé selon les plans du permis : les dimensions des vitrines de la double devanture sont supérieures à celles autorisées et les piédroits du rez-de-chaussée ne se situent pas dans le prolongement de ceux de l'entresol.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
BRUXELLES URBANISME ET PATRIMOINE
Arcadia (3e étage) – Mont des Arts, 10-13 – 1000 Bruxelles
www.crms.irisnet.be – crms@urban.brussels – 02/432.85.00

KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN
BRUSSEL STEDENBOUW EN ERFGOED
Arcadia (3de verdieping) – Kunstberg 10-13– 1000 Brussel
www.kcml.irisnet.be – kcml@urban.brussels – 02/432.85.00

Plan de la situation de droit joint à la demande et photos de la situation existante © Street View

AVIS

Selon la CRMS, l'aménagement de la devanture existante est peu qualitatif et en rupture avec l'architecture des étages. La situation existante résulte en un appauvrissement de la qualité de l'ensemble repris à l'Inventaire. Ceci est particulièrement visible à hauteur de l'angle où l'on constate une articulation peu adéquate entre les piédroits et les panneaux d'enseigne, ainsi que la disparition de l'angle arrondi et des pilastres à refends qui constituaient un élément très caractéristique de la composition des façades.

Cet aménagement est d'autant moins approprié qu'il s'agit d'un immeuble d'angle, bien en vue, situé aux abords de l'église de la Trinité et à proximité de la maison classée située 92, rue Africaine, demandant un soin tout particulier lors de modifications.

La Commission demande dès lors de requalifier la devanture en respectant la situation de droit renseignée par le dossier et en améliorant les points suivants :

- restituer des piédroits à refends et rétablir leur continuité avec ceux de l'étage entresolé ; les compléter de l'arrondi qui marque l'angle et qui est resté visible au niveau de l'entablement (prévoir une modénature à refends et non à faux joints comme celle réalisée) ;
- le cas échéant, adapter les divisions des vitrines à la composition ainsi retrouvée ;
- améliorer l'expression du panneau d'enseigne ; adapter ses dimensions à la situation de droit et restituer l'entablement originel en pierre de taille renseigné dans les plans du permis.

Veuillez agréer, Madame l'Échevine, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

S. DE BORGER
Vice-Président

c.c. : sfrere@stgilles.brussels ; urbanisme.1060@stgilles.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; acoppieters@urban.brussels ; mmarquezy@urban.brussels ; mbadard@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; aheylen@urban.brussels